

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze, suite de la convocation faite le 12 juin 2025. Une procuration a été déposée.
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

DÉCISIONS

1°/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à GRDF, le règlement de la redevance d'occupation du domaine public (RODP et ROPDP), pour la canalisation **de gaz qui traverse la commune d'un montant de 285€, pour l'année 2025, ainsi que** le règlement de la redevance d'occupation du domaine public (RODP et ROPDP), pour les années à venir, le cas échéant.

2°/ RÉVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au **1^{er} juillet 2025** (soit + 1.82% d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2024) :

3°/TARIFS 2025-2026 ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame la Maire rappelle la délibération n° 77 du 20/06/2021, validant le dispositif de « cantine à 1€ » pour une durée de 3 ans, fixant les tarifs par tranche de quotient.

Madame la Maire rappelle la nouvelle convention et le renouvellement du principe du dispositif « cantine à 1€ » pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 (délibération n° 77 du 20/06/2024).

Madame la Maire présente de bilan du 01/09/2024 au 31/05/2025, des activités périscolaires,
- Garderie/ALSH du mercredi avec un déficit de 22477.66€,
- Cantine avec un déficit de 35264.60€.

Le coût des matières premières a fortement augmenté et de fait augmente le déficit du service proposé aux familles ; l'aide de l'État comble en partie ce déficit, mais contraint aussi à certains achats (la plus-value de 1€ pour répondre à la loi Egalim).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 14 voix pour, et 1 abstention, de maintenir les tarifs 2024 pour la prochaine année scolaire 2025/2026, tel que :

- De 600€ : 0.80€
- De 601€ à 800€ : 0.90€
- De 801€ à 1000€ : 1.00€
- De plus de 1001€ : 3.00€
- Suppléments non-inscrits : 5.40€
- Les tarifs cantine pour l'accueil du mercredi restent inchangés (3.00€).

4°/VALIDATION DEVIS DU PUMPTRACK

Madame la maire rappelle aux conseillers, le projet de construction d'un pumtrack avait été initié en même temps que celui du city stade.

Après consultation, 2 entreprises ont répondu à notre sollicitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 14 voix pour, et 1 abstention de valider le devis de l'entreprise P-TRACK pour un montant HT de 99 925.00€ soit 119910.00€ TTC.

5°/ DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DU COMITE DES FETES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention complémentaire au Comité des fêtes.

6°/ VALIDATION DEVIS MORBIHAN ENERGIES - GEO REFERENCEMENT

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire le 20/02/2025, il avait été validé d'ajouter cette dépense au budget 2025.

Le Géoréférencement de tous les réseaux pour les communes rurales est à réaliser avant le 1er janvier 2026 : La prestation a pour objectif la géodétection et le géoréférencement des réseaux enterrés (voire aériens dans le cas échéant) du réseau d'éclairage public existant, catégorisé comme sensible, afin de le positionner selon les 3 axes avec une précision dite de classe A (repérage universel reconnu par tous les intervenants).

Les données issues de la prestation, propriété du demandeur, seront intégrées au SIG de Morbihan énergies à des fins de complément ou de mise à jour. La collectivité accède, via le portail de Morbihan énergies, aux données alphanumériques et graphiques de ses installations d'éclairage.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 6 000 € HT, sur la base de la prestation demandée et des actualisations à prévoir.

Ce montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin de la prestation.

Considérant que le demandeur devient propriétaire des données, dès la signature du procès-verbal de réception des données, sa participation est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous :

	HT	TVA	TTC
Contribution du demandeur	6 000€	1 200 €	7 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la convention de géoréférencement auprès de Morbihan Energies pour un montant prévisionnel de 6000.00€ HT soit 7200.00€ TTC.

7°/ PONTIVY COMMUNAUTE – VALIDATION DE L'ACCORD LOCAL FIXANT LE NOMBRE DE SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026-2032

Préalablement au renouvellement des conseils municipaux et conseil communautaire en 2026, il reviendra aux préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor d'arrêter le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, au plus tard le 31 octobre 2025.

Deux modalités sont prévues pour fixer le nombre et la répartition des sièges, prenant pour référence obligatoire la population municipale :

- **Soit la composition du conseil qui résulte d'un accord valide des communes membres. Une validation par délibération des conseils municipaux doit intervenir au plus tard le 31 août 2025.**
- **Soit la composition du conseil qui résulte de l'application du « droit commun » : 46 sièges pour Pontivy Communauté.**

Pour rappel, le conseil communautaire actuel, issu d'un accord local en 2019, est composé comme suit :

COMMUNES	NBRE SIEGES 2019	POPULATION MUNICIPALE 2025	NBRE SIEGES 2026-2032
PONTIVY	15	14547	15
NOYAL PONTIVY	3	3605	3
CLEGUEREC	3	2849	3
BREHAN	2	2298	2
LE SOURN	2	2128	2
REGUINY	2	1944	2
ST THURIAU	2	1880	2
MALGUENAC	2	1849	2
ROHAN	2	1541	2
CREDIN	2	1493	2
NEULLIAC	2	1476	2
GUERN	2	1379	2
ST GERAND-CROIXANVEC	3	1309	2
PLEUGRIFFET	2	1281	2
ST GONNERY	2	1087	2
RADENAC	2	1067	2
KERFOURN	1	842	1
KERGRIST	1	713	1
SEGLIEN	1	656	1
ST AIGNAN	1	632	1
GUeltas	1	532	1
SILFIAC	1	488	1
ST CONNEC	1	258	1
STE BRIGITTE	1	178	1
TOTAL	56	46032	55

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'accord local fixant à 55 le nombre de sièges du Conseil Communautaire – mandat 2026-2032 répartis comme ci-dessus

8°/ DEMANDE DE MODIFICATION DE NOM DE RUE

Madame la Maire informe l'assemblée de la demande de modification de nom de rue qu'elle a reçue, pour une partie du lieu-dit Ninis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le nom du lieu-dit "Ninis", afin de ne pas créer de précédent.

9°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

INFORMATIONS

I01°/ POINT FINANCIER

Madame l'adjointe aux finances présente le point financier au 02/06/2025.

I02°/ ART DANS LES CHAPELLES

Madame l'adjointe, déléguée à l'Art dans les Chapelles, informe les conseillers de l'ouverture de la 34ème saison, de l'exposition du 4 juillet au 31 août et le week-end des journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2025. L'artiste est Mr Guillaume LINARD OSORIO. L'inauguration aura lieu les 4, 5, 6 juillet 2025. L'association a réservé la salle polyvalente pour les repas du déjeuner le samedi et le dimanche.

I03°/ POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur l'adjoint chargé des travaux informe l'assemblée de l'avancée des travaux.

1- TRAVAUX DE QUELVEN : Les entreprises ont été sélectionnées et le maître d'œuvre coordonne leur intervention. Les travaux seront réalisés à partir du 20/06 et devront être terminés avant la date de la descente de l'Ange le 25/07/2025.

La DRAC nous a notifié l'accord de subvention de 50% des travaux, qui s'élevaient à 42946.00€ soit 21 473€

2- TRAVAUX ENDUITS DU MUR DE LA RUCHE : L'entreprise BTNR (délibération 80 du 20/06/2024) pour un montant HT de 4969.65€ soit TTC 5963.58€, réalisera les travaux à partir du 7 juillet.

3- TRAVAUX SVAE CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE : Les travaux seront réalisés avant fin août 2025.

4- TRAVAUX de Blavet terres et Eaux - Chemin de la carrière - à BOUILLENO : L'entreprise Paulic TP (délibération 36 du 24/04/2025) a débuté les travaux à partir du mercredi 18 juin 2025.

5- PUMPTRACK : Si un devis est validé courant de ce conseil municipal, L'entreprise pourrait, peut-être, intervenir en octobre 2025.

6-VOIRIE 2025 : L'entreprise Pigeon interviendra le 3 juillet pour l'arasement et le 10 juillet pour le calage et les accotements, sur les secteurs de Kerdaniel et Quélivro.

7-FAUCHAGE BORDS DES ROUTES COMMUNALES : Fauchage des bords de route : L'entreprise Hamon est chargée des travaux. Ceux -ci devraient se terminer d'ici fin juin.

I04/ ABSENCES ESTIVALES

Le planning des absences estivales est à compléter.

I05/ RÉUNION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Madame la maire propose de réunir les membres de la commission de contrôle des listes électorales le lundi 30 juin 2025 à 10 H.

I06/ QUESTIONS DIVERSES :

I06-1°/ PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR LES CAMPING-CARISTES

Madame l'adjointe aux finances informe l'assemblée des informations collectées auprès de la société Camping-Car Park de Pornic, afin de pouvoir envisager de créer une aire de stationnement pour les camping-caristes (12 places), sur le plateau du haut de l'étang.

La commune aura à sa charge la viabilisation et l'installation du portique. Les Services techniques continueront l'entretien du site comme actuellement.

L'entreprise se charge de l'organisation et du suivi des réservations. Les camping-caristes devront badger pour entrer sur le site et régler l'emplacement. L'entreprise reversera les 2 tiers des paiements à la commune.

Prochain conseil municipal : jeudi 24 juillet 2025 à 20h30